

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt six le premier avril à dix sept heures, le conseil municipal dûment convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Régis Bourelly, Maire.

Présents : Mrs Bernard Molherac, Jean-Claude Naud, Jean-Pierre Sahun, Philippe Rouveyrol, Christian Protche, Mmes Caroline Vicini, Anne Rannou, Cathy Touchard, Roselyne Le Van, Michèle Bouillot.

Mr le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion.

Il a été omis de porter sur le procès-verbal les membres de la commission des impôts.

COMMISSION DES IMPOTS :

Régis Bourelly, Caroline Vicini, Bernard Molh rac, Christian Protche, Philippe Rouveyrol, Jean-Claude Naud, Cathy Touchard.

Le proc s-verbal est accept    l'unanimit .

ETAT 1259 (4 taxes)

Mr le Maire propose au conseil municipal les taux suivants pour 2026 :

- Taxe foncier b ti : 44.36% au lieu de 43.56%
- Taxe foncier non b ti : 75.94% au lieu de 74.46%
- Taxe habitation : 19.16% au lieu de 18.98%
- CFE : 27.42% au lieu de 27.15%

Mr le Maire informe le conseil municipal que les taux des taxes n'ont pas subi d'augmentation depuis 5 ans.

Le coefficient de variation est de 1.016169.

Le conseil municipal accepte   l'unanimit  les taux propos s par Mr le Maire.

SUBVENTIONS 2026

Mr le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions suivantes aux diverses associations.

- Lou Barulaire : 1000 
- Les C venols en Folie : 2000 
- Vall e des ch eurs : 250 
- Vita Vall e : 600 
- Anima : 100 
- Lou Mescladis : 500 
- Festi'Borgne : 1500 
- Le Maquis C venol : 100 
- Pages Emeraude (fusion avec la Diligence depuis 2025) : 600 
- APE : 600 
- Association sportive coll ge : 150 
- La Truite Salamandre : 600 
- ASA H rault : 500  la subvention sera vers e que si le crit rium passe sur la commune.

Le conseil municipal accepte   l'unanimit  de voter les subventions aux diverses associations.

LOYERS

Mr le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des loyers suivants :

- **Hôtel Particulier appartement n°6 (3^{ème} étage) : 250€/mois + caution de 250€**
- **Maison camping : 350€/mois + caution de 350€**
- **Appartement 2^{ème} étage le Griffon : 380€/mois + caution de 380€.**

Le conseil municipal accepte le montant des loyers et des cautions proposé par Mr le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire fait un tour de table afin de savoir si les conseillers municipaux ont des questions à poser.

Mr Philippe Rouveyrol souhaite participer aux états de lieux des différentes locations.

Mme Caroline Vicini demande s'il serait possible de connaître les contenus des articles de midi-libre avant qu'ils soient envoyés.

Fin de séance : 17h40